

Seance du Conseil Municipal du 1 novembre 1959.

Le quatre novembre mil neuf cent cinquante-neuf à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mennecy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire.

Etaient présents : M. Judith Maire, Génoux adjoint, Geist, Baulieu, Chauvin, Peissere, Legrand, Viollette Gumant, Gruffant, Tarant, Robert, Bousier Loizillon, Nice, Rabier, formant la majorité des membres en exercice.
Absent : Monsieur Gilles.

Secrétaire : Monsieur Loizillon

Le Président ouvre la séance et le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la réunion du vingt-six septembre, qui est adopté après observations de Monsieur Rabier sur le sujet du refus de participer à la réfection du chemin de Tournenfils.

Il informe l'Assemblée que des atténuations de patente dont le maximum ne doit pas dépasser 50% de son montant et pendant une période de 5 années maxima, peuvent être consenties en cas de transfert, créations et extensions d'entreprises établies sur le territoire communal et remplissant certaines conditions énumérées au Bulletin officiel du 28 octobre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et entendu les explications de certains de ses membres, fixe, sur la proposition de Monsieur Robert, le taux d'exonération à 5%, estimant que l'implantation de nouvelles usines n'est pas désirable, la main d'œuvre locale étant entièrement employée.

Il donne lecture d'une lettre de la Mairie d'Ornay demandant une participation financière de notre commune aux frais d'éclairage de la rue Enville Bignon qui est la co-propriété des deux localités. Le Conseil Municipal fait droit à cette demande et constatant qu'il y a 4 lampes décide de participer à raison de 50% de ces frais qui pourront être fixés forfaitairement d'un commun accord. Il décide également de ne pas denon-

der de participation à la Commune de ~~Reims~~
Ornay pour la dépense d'éclairage de la partie de
la rue Jean Jaurès à son débouché sur la départementale 137, dont bénéficie la Commune d'Ornay.

Il donne lecture d'une lettre de la Préfecture relevant le projet d'aménagement de l'école maternelle qui s'élevait à 20.787.700 francs, en priant l'architecte de revoir ses plans et remanier le devis estimatif pour l'amener au chiffre de 21 millions, qui ne peut être dépassé, ce montant seul pouvant bénéficier de la subvention habituelle.

Il informe le Conseil municipal, qui outre les 2 projets de construction qui lui ont été soumis à la réunion du 22 octobre, un troisième lui a été présenté entre temps par Monsieur Rabier qui offrait à la Société d'économie mixte qui pourrait être constituée un terrain situé au Champ Fouroux, donnant accès sur le Chemin de la Rivelle face à la propriété Rémy, à charge pour elle de lui réservé des logements pour le prix de son apport. Ce terrain a une superficie de 3 hectares 10 ares 67 centiaires et son sol est plan et de bonne nature pour l'implantation d'immeubles H. L. M. "bien et famille", et visite à Arnouville-les-Gonesse des immeubles construits par cet organisme.

Après diverses explications notamment de M. Robert et Souillon qui disent que toutes précautions sont prises tant au point de vue constructions que des garanties à exiger de l'organisme qui exécuterait le projet choisi par le Conseil Municipal, le Président demande à Monsieur Rabier de lui fournir des renseignements complémentaires en ce qui concerne la Société d'économie mixte et prie le Conseil Municipal de se prononcer sur le principe des trois projets estimant qu'il y a une urgence de besoins en logements pour la Commune. Il lui semble que le projet dépendant de la création d'un syndicat intercommunal obligeant la Commune à financer l'achat du terrain ne puisse trouver une solution immédiate, le propriétaire de la superficie à acquérir (en l'occurrence Monsieur R. Darblay) pouvant se trouver en conflit avec l'Administration des domaines qui régit ces transactions. Si resterait le projet "terrain Félibié".

un peu inquiétant par son ampleur et le projet "terrain Rabier" plus modeste et plus réalisable dans l'immédiat si les garanties que nous devions obtenir sont remises.

Le Conseil Municipal charge son Maire d'informer le Député-Maire Boscher, qu'il est saisi de plusieurs projets et qu'il doit réservé sa réponse jusqu'à leur complète étude.

La séance est ensuite levée à 23 heures 15

*Hunt A. girod Lemoine G. Guillet
J. Dauvin J. P. S. T. E.*

Séance du Conseil Municipal du douze décembre mil neuf cent cinquante-neuf.

Le douze décembre mil neuf cent cinquante-neuf à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la Commune d'Haucy s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Etaient présents : M. M. Judith Maire, Denoux adjoint, Gerost, Baulieu, Chariéas, Cestière, Louillon, Née, Rabier, Rolette, Legrand, Pumant, Bruffaut, Darant Robert, Bourrier

Secrétaire : M. Robert

Absent : M. Gilles

Le Président ouvre la séance et donne lecture d'une lettre de la Sous-Prefecture informant le Maire à une conférence que donnera Monsieur Breteau sur l'opération "grande hachée" le mercredi 16 décembre à 15 heures dans la salle de la Mairie de Corbeil. Il lit également une lettre de l'Association Valentin Haüy demandant la reconduction de la subvention que la Commune de Haucy lui accorde annuellement. Le Conseil Municipal vote les 2.000 francs habituels.

Le Maire informe l'Assemblée que la Commission des Finances, dans sa réunion du 15 décembre a approuvé le compte administratif 1958 et